175

Eloge
de M. de Pibrac

Lu dans la séance publique du 30 avril 1772.

M. Dalacouvre

Gilles de Bertrand-Pibrac naquit à Saint Frajou, au diocèse de Comminges, en Gascogne, le huitième décembre 1693, de parens qui tenoient le premier rang parmi les notables de cette petite ville. Il aimoit à laisser entrevoir qu'il tiroit son origine d'une famille anciennement alliée avec celle de Dufour, de la branche de Pibrac. Des Recherches particulières m'ont fait connoître qu'un Jacques Bertrand, avocat au Parlement de Toulouse, vivant en 1480 et marié à Agnès Dufour, avoit été chef d'une famille féconde en sages magistrats, élevés aux grandes dignités de la Robe. Mais dans un pays où la coutume prive les cadets des avantages de la fortune, on doit perdre plus facilement qu'ailleurs la trace d'une origine illustre. On voyoit dans son appartement plusieurs portraits du célèbre auteur des quatrains, cet homme rare dont les talens ont également fait honneur à la magistrature, aux lettres, à la nation & à son siècle. Les Romains conservoient ainsi, dans le vestibule des maisons, les images de leurs ancêtres. Ce culte civil et domestique, trop négligé parmi nous, influoit sur les mœurs publiques; les traits des grands hommes rappellent le souvenir de leurs travaux & de leurs vertus: c'est un puissant aiguillon qui excite à les imiter.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC1.d.2
n° 24 (3)

M. Delacroix
[f° 12 - p. 177

Le choix d'un Etat est l'une des actions de la Vie qui méritent le plus de réflexions, & communément on en est peu capable à l'âge où il faut s'y déterminer. Comment connoîtroit-on alors les difficultés et l'étendue des devoirs d'une profession, [et pourroit on sçavoir si l'on a les dispositions convenables pour en remplir parfaitement les obligations? Le plus souvent ce sont des conjonctures étrangères aux choses qui décident du sort des personnes. M. Pibrac ne nous a pas laissé ignorer le motif qui l'a porté à embrasser la chirurgie. Témoin & surpris des marques de considération données par des dames aimables à un homme dont l'âge, la physionomie et l'extérieur étoient fort négligés, il apprit que des prévenances si affectueuses étoient le fruit de la plus juste reconnoissance pour des services importans, dûs à l'excellence de l'art qui exerçoit avec réputation l'homme qui imposoit si peu par les apparences. Ce contraste frappa vivement le jeune Pibrac. L'amour de la gloire s'empara de lui. Déjà il n'est plus occupé que du désir de se consacrer à une profession dans laquelle il pourra acquérir l'estime de ses contemporains. C'est le but qu'il parut principalement se proposer, et pendant tout le cours de sa vie, le soin de se faire des amis et de conserver leur bienveillance, a été sa passion dominante.

Après deux années de résidence chez le Chirurgien le plus renommé de Saint Frajou, le jeune Pibrac, âgé de Dix sept ans, fut envoyé à Toulouse, en pension, chez le Chirurgien en chef de l'Hopital. Il fut bientôt formé aux exercices que l'on confie aux élèves. Il acquit surtout une grande dextérité pour l'opération de la Saignée. M. Astruc obtint à peu près dans ce temps, en l'Université de cette ville, la chaire d'Anatomie et de Médecine qui avoit été mise au Concours. Son Début fut brillant. M. Pibrac

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 1 d.2 n°24

assista à ses premiers cours d'anatomie. L'émulation marquée du disciple lui gagna les bonnes grâces du maître. Et cette inclination, qui fut réciproque, ne se démentit jamais. M. Astruc domicilié depuis à Paris, et devenu chef de parti dans des disputes de corps, avoit une aversion décidée pour ce qui portoit le nom de Chirurgien. En exceptant M. Pibrac de son antipathie, il sembloit avoir prévu le besoin fréquent qu'il auroit un jour de la Chirurgie, et s'être ménagé, de loin, la consolation de recevoir les secours de notre art des mains de l'amitié.

L'hôpital de Bordeaux fut la troisième station Chirurgicale de M. Pibrac. Il alla ensuite profiter sous de nouveaux maîtres, à Montpellier, & finit enfin à Paris, en 1717, âgé d'environ vingt quatre ans, avec le plus grand désir de s'avancer.

Les Ecoles de Chirurgie étoient très florissantes par les sçavantes & solides instructions qu'on y recevoit des plus grands maîtres. M.M. de la Peyronie, Arnaud & Petit n'avoient point d'auditeurs plus attentifs & plus assidus que M. Pibrac. Le hazard l'avoit placé chez un Chirurgien, exerçant sous la faveur d'un privilège, & qui étoit assés en vogue dans un certain ordre de personnes. Il se servoit d'un remède particulier, dont on peut très facilement abuser, au grand détriment des malades qu'on croiroit avoir guéris par son moyen. Les injections astringentes employées indiscrettement, pour tarir l'écoulement des Gonorrhées, ont certainement l'inconvénient de faire refluer dans le sang le virus qui les a produites, & d'occasionner des vices locaux, auxquels on ne remédie souvent qu'avec bien des difficultés. M. Pibrac adopta cette manière de traiter, et elle l'a mis en réputation. Il apprit, sans doute, à en faire usage avec tout le

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 1 d. 2 n° 24

Dicermeiwoth gu Stuttgart et ab Dr. th. Doctor capuke

discernement qu'elle exigeoit & celuy dont il étoit capable.

M. Eugène Il rechercha la protection de M. Mareschal, premier Chirurgien du Roi, par qui il fut présenté pour Chirurgien major au Colonel du Régiment Royal Dragons, en 1721. Il réussit à merveille dans ce corps. La main, qui l'avoit placé, auroit suffi pour le cautionner du côté des talens, mais on n'auroit pu l'estimer beaucoup, sans vivre avec lui dans l'intimité. Il se rendit agréable à tous les officiers par des qualités personnelles analogues à sa position. Vif, gai, toujours prêt à partager les plaisirs de la Société, à les faire naître ou à les ranimer, il devint aussi nécessaire, par sa bonne humeur, à ceux qui se portoient bien qu'il leur étoit essentiel lorsqu'ils avoient besoin de ses secours en maladie.

La paix et le relachement de la discipline militaire donnoient à la plupart des officiers la liberté d'abandonner la garnison, pendant les quartiers d'hyver. M. Ribac voyoit aussi les passer à Paris, où il trouvoit plus d'avantages qu'à être à son corps. La qualité de Chirurgien Major ne luy donnoit ici aucun droit à l'exercice de l'art & il songea sérieusement à acquérir ce droit. On fonda en 1724 la maison de feu Monseigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du sang. Il y eut l'agrément d'une charge de Chirurgien Ordinaire, à laquelle est attaché le privilége d'être aggrégé au corps des Chirurgiens de Paris.

L'année suivante, lorsque Louise Marie Elisabeth d'Orléans, douairière de Louis I, roi d'Espagne, revint en France, il fut mis sur l'Etat de sa maison en qualité de Chirurgien Ordinaire; et en 1726, cette princesse, dont il avoit gagné la confiance, luy accorda la place de son premier Chirurgien, devenue vacante par la retraite du Titulaire.

Après environ deux ans de séjour tant au Château de Vincennes qu'à Paris, au Palais du Luxembourg,

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 1 d. 2 n° 24

la Reine réforma une grande partie de sa Maison & se retira aux Carmélites de la rue de Grenelle. M.r Pibrac fut le seul de ses officiers de santé qui fut conservé. Les exercices de piété, auxquels sa Majesté se livroit par goût, ne remplissoient pas tous les Fuides de la journée, & il y avoit beaucoup d'instans ou cette Princesse étoit fatiguée du poids de la Dignité Royale. Elle permettoit quelquefois aux personnes qui l'entouroient de parler & d'agir, comme si elle n'eût pas été présente. Elle en donnoit l'ordre par ces mots: La Reine n'y est pas. M. Pibrac se faisoit un mérite de contribuer au délassement d'une maîtresse adorée de tous ceux qui avoient l'honneur d'être attachés à son service. La faveur de la Reine ne le priva pas de l'estime et de l'affection des Dames & des Seigneurs de cette Cour. Sa politesse, ses manières prévenantes & les bons offices, qu'il rendoit volontiers, luy attachoient également les grands et les petits.

Les devoirs de sa Charge & les obligations de bienséance, beaucoup plus étendues, que les essentielles n'absorboient pas tout le temps de M. Pibrac. Il ne refusoit ses secours à personne. Il est fait mention de luy dans quelques livres, comme ayant pratiqué le premier en France la taille au haut appareil. Cette époque assés remarquable est un sujet de discussion, qu'on ne peut passer sous silence dans son éloge historique.

Feu M. Senac, premier médecin du Roy, n'avoit pas dédaigné, en 1726, la qualité d'éditeur d'un traité de l'opération de la taille, ouvrage posthume du dernier des Collots. Il y joignit un discours préliminaire sur la taille au haut appareil, où on lit ces mots: Un Chirurgien, que je connois, a taillé un cocher qui a été guéri en peu de jours. Cette simple notice a dû paroître bien courte sur une matière si importante, surtout dans

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 1 d. 2 n° 24

un discours apologétique, où l'on se proposoit de démontrer la supériorité de la lithotomie hypogastique sur toutes les autres méthodes.

Mr. Morand pratiqua le haut appareil, le 27 du mois de mai 1727, à l'hôtel Royal des Invalides, & assista à une semblable opération, à Saint Germain en Laye, le 10 décembre de la même année. Dans un traité, qu'il publia sur cette matière, en 1728, il fait mention du fait indiqué par Mr. Senac en disant (pag. 228) "qu'il auroit bien souhaité pouvoir joindre à son
" observation, celle qui est citée dans un discours imprimé
" avec le traité de la taille par Mr. Collot; mais qu'il
" n'en avoit point eu jusqu'alors un détail assez
" circonstancié pour en faire usage." C'étoit sans doute à Mr. Senac ou à Mr. Pibrac à donner au public les explications convenables, s'ils avoient eu à se plaindre d'une réticence de la part de M. Morand. C'est donc à tort qu'on lui en a fait des reproches assés amers, sous le nom de Joseph Rameau le fils, maître en art & Chirurgien juré de Montpellier, dans un ouvrage, publié sans approbation, en 1729, sous le titre de: Réflexions anatomiques en forme de lettre, ou analyse de la dissertation de Mr. Morand, sur la taille au haut appareil.

A la page 96 de cette dissertation, on parle de l'utilité d'injecter de l'eau dans la vessie, après l'incision des tégumens, afin de mieux reconnoître sa situation à l'endroit où il faut l'entamer. Il est dit dans une note au bas de la page, qu'un Chirurgien de Paris a eu la même idée, et l'a communiquée à Mr. Mr. Lemery et Senac, médecins. Et, à la table des matières, au mot Injection, Mr. Pibrac est nommé comme l'auteur de l'idée dont on a porté un jugement favorable [illegible] du nom dans le corps de l'ouvrage & de la désignation à la table.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ARC 1 d 2 n° 24

présentent une tournure qu'on a pu mal interpréter, & qui cependant n'a peut-être été, de la part de M. Morand, qu'une pure inadvertance. Elle a jetté un froid durable entre ces deux confrères, mais la prudence et la sagesse, qu'ils ont plus écoutées que le ressentiment, les a tenus éloignés l'un de l'autre sans aucun éclat. D'ailleurs étant entrés en même temps dans la carrière, ils y ont marché par des sentiers différents & ne sont, pour ainsi dire, rencontrés qu'au but, pour recevoir au même jour, les marques les plus honorables et les plus flatteuses du prix que le Souverain mettoit à leurs talens & à leurs services. *

M. Pibrac, accueilli de M. le Cardinal de Fleury, a vécu dans l'intimité avec tous ceux que son Eminence honnoit de ses bontés particulières. Il étoit fort aimé de M. Hérault, conseiller d'Etat & Lieutenant Général de Police. Sous les auspices de ce Magistrat, il fut chargé d'examiner, en 1732, au Château de la Bastille et dans des maisons particulières, plusieurs fanatiques, soi disant agités de convulsions dont les uns avoient donné au public des scènes comiques & ridicules, les autres d'indécentes & même des scandaleuses, dans le cimetière de la paroisse de Saint Médard, au fauxbourg Saint Marceau. C'étoit aux gens de l'Art à décider s'il y avoit quelque chose de surnaturel de outre nature ou de simulé dans ces mouvemens extraordinaires, que le peuple prévenu regardoit comme merveilleux, & comme une prédisposition à des guérisons miraculeuses, qu'on assuroit avoir été opérées par ce moyen. A l'examen, on reconnut que ces prétendues convulsions étoient volontaires; que les grimaces, les sauts, le roidissement des membres, la contorsion du corps en différens sens & à différens degrés de vîtesse, de violence & de force, étoient le fruit de l'habitude, que ces farceurs d'espèce

CHIRURGIE

* La Croix de l'ordre de Saint Michel.

Acc 1 d. 2 n° 21

nouvelle avoient acquise par des experiences répétés. les procés verbaux de ces visites, Dressés par ordre du Roy, ont été rendus publics dans le temps : Quoique signés des principaux médecins & Chirurgiens de la Cour & de Paris, on scait que ces Messieurs n'ont souscrit la plupart qu'aux répétitions des actes dont M. Pibrac avoit d'abord examiné & découvert le principe. C'est une justice qui luy a été rendue en termes fort honorables dans ses lettres de Noblesse. On y lit : « que ses connoissances « dans la physique, dans l'anatomie & dans toutes « les autres parties de sa profession, contribuérent « beaucoup à faire ouvrir les yeux sur un genre de « fanatisme qui s'introduisoit, il y a quelques années, « dans la ville de Paris, & à le dissiper, tant par les « lumières que luy donnoit son art, que par son zéle « pour le bon ordre et pour la Religion, dont « plusieurs sectaires vouloient ébranler la saineté & « l'uniformité. »

Il donna, en 1743, les mêmes preuves de zéle, de probité & de désintéressement dans la visite de ceux qui furent appellés, pour former un corps de dix huit cents hommes de milice pour la ville de Paris. Parmi les trente six mille hommes qui devoient tirer au sort, il y en eut un bon nombre de rejettés, pour des infirmités visibles, qui les mettoient hors d'état de s'acquitter du service militaire. Mais tous sans exception furent visités pour exclurre de la loy du sort ceux qui avoient eu des hernies, ou la vue foible ; ceux enfin qui, quoique sains d'ailleurs, ne devoient pas jouïr d'une constitution assés robuste. Cet examen fut fait en dix huit jours. Chaque particulier a dû passer assés rapidement sous les yeux de l'observateur. Cela n'empêcha pas qu'il ne fut tenu un registre fort exact de l'état de ceux qui furent trouvés dans le cas de la dispense. La visite ayant été

ARC 1 d. 2 n° 24

faite avec ordre; la jeunesse de chaque canton fut présentée séparément à M. Pibrac qui put voir depuis, dans la compulsion de son registre, qu'il pouvoit déterminer à quel genre de maladies ou d'incommodités on étoit plus particulièrement exposé dans les différens quartiers de Paris. Il se fondoit sur un principe général qui est vrai, c'est qu'il seroit possible, par des observations suivies, de connoître les divers degrés de salubrité ou d'insalubrité d'une ville, dans les différens points de sa situation. Chaque quartier a, pour ainsi dire, un climat qui lui est propre. Les rues ont des expositions différentes par rapport à l'aspect du soleil et au souffle des vents. Chaque maison est sous des influences particulières, qui rendent son habitation plus ou moins saine, à différens égards. Mais on ne pouvoit rien conclure de l'examen précipité d'un si grand nombre d'hommes, dont les incommodités anciennes auroient été attribuées exclusivement au quartier qu'ils n'habitoient peut être, pour la plupart, que depuis très peu de temps. On doit néanmoins faire remarquer ici, à la louange de M. Pibrac, qu'il a très bien vu l'utilité qu'il y auroit à faire des observations décisives sur cet objet. Avec des lumières et un zèle persévérant, on pourroit établir à quel degré l'habitation dans chaque quartier seroit plus ou moins saine; et comme tous les avantages et tous les inconvéniens sont relatifs, on pourroit porter les connoissances assés loin, pour déterminer quel lieu donneroit le domicile le plus avantageux à chaque personne, suivant la nature de son tempérament, et les dispositions qu'elle auroit à certaines maladies, dont on pourroit par là se garantir. Nos corps sont, à l'égard des influences extérieures, soumis aux mêmes règles que les végétaux. Les plantes qui viennent parfaitement bien en certains climats, dépérissent sous le même ciel si elles y sont dans une exposition défavorable.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE CHIRURGIE
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 1 d. 2 n° 24

Le Gouvernement employoit M. Pibrac dans toutes les occasions où son secours luy étoit nécessaire. En 1749, il fut chargé de soigner les malades, qui étoient en assés grand nombre, parmi les mendians qu'on avoit renfermés, par ordre du Roy, dans l'hopital St. Louis.

Ces services constans & gratuits luy ont mérité, en 1752, la faveur des lettres de noblesse, lesquelles, suivant leur texte même, sont le témoignage le plus précieux que le Roy puisse donner de son estime & de son affection, à des sujets qui sçavent s'en rendre dignes, par les avantages que leurs lumières, leurs vertus & leurs talens procurent à l'Etat & surtout à la Conservation des hommes. L'année suivante, en 1753, le Roy le nomma Chevalier de son ordre. Il fut d'autant plus flatté de cette nouvelle grace, qu'il ne l'avoit point sollicitée. M. le Duc de la Vrilliere la luy procura & eut le plaisir de pouvoir accorder, dans cette circonstance, son affection particulière pour Mr. Pibrac, avec l'équité & la bienfaisance qui caractérisent son ministère.

L'établissement de l'Ecole Royale militaire eut lieu la même année. Mr. le Comte d'Argenson, ministre de la Guerre, aimoit aussi M. Pibrac. Il l'agréa volontiers pour Chirurgien Major des jeunes Gentilshommes, sur la présentation de M. Paris-Duverney, l'intendant ou plutôt le père de cette Ecole naissante, qu'il regardoit comme le plus doux fruit de ses travaux, si utiles à l'Etat. Il étoit depuis longtemps l'ami intime de M. Pibrac, & cette liaison rendit inutiles les mouvemens que plusieurs concurrens se donnèrent pour obtenir ce poste distingué. Avec des amis on évite, on est pourvu sans sollicitation & sans intrigue des employs dont ils disposent. Doit être regardera-t-on le soin coutant de chercher les gens en place comme une sollicitation [illegible], qui prépare

ARC 1 d. 2 n° 24

de loin les succès qu'on croit avoir recherchés avec le moins d'ardeur.

Les places et les distinctions auxquelles M. Pibrac pouvoit aspirer, rendoient la fin de sa carrière assés brillante. Il eut l'honneur, en 1760, d'être appellé en consultation, avec les plus célèbres praticiens de Paris, pour la maladie de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne. Les autres consultans, suivant l'usage ordinaire, se rendoient à Versailles, aux jours indiqués, uniquement pour remplir leur mission. M. Pibrac, constant dans ses maximes, ne revenoit à Paris qu'après avoir vu & cultivé les personnes de la cour dont il avoit l'honneur d'être connu. Il conversoit avec elles de l'état touchant d'un Jeune Prince, qui étoit l'espoir le plus cher de la nation. La Reine voulut que M. Pibrac lui fut presenté selon le cérémonial, afin de pouvoir entrer librement chez Sa Majesté, pour luy faire la cour & luy rendre compte de son opinion sur la santé de son petit fils. Les amis de M. Pibrac ménagèrent les choses de façon qu'il fut engagé à venir, tous les jours, de Paris à Versailles, pour assister, avec la faculté de la Cour, aux pansemens. Il avoit acquis de bonne heure, dans la fréquentation des grands l'art de composer ses paroles & ses actions et de ne pas montrer toujours ses sentimens. Cette espèce de dissimulation, sage et utile, principalement à la Cour, n'exclut pas la franchise et la droiture du caractère, qui cesseroient quelquefois d'être des Vertus, si on les renfermoit pas dans les bornes que la prudence leur prescrit.

A l'établissement de l'académie Royale de Chirurgie, M. Pibrac fut mis au nombre des quarante Conseillers du Comité perpétuel. On trouve de luy un fait de pratique fort interressant dont le fils a fait usage dans un précis d'observations sur les apostèmes

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ARC 1 d. 2 n° 24

du foye, imprimé dans le second tome des mémoires de l'académie.

Un mémoire sur l'abus des sutures, imprimé dans le troisième tome, a fait et fera toujours beaucoup d'honneur à M. Pibrac. Convaincu de la possibilité de maintenir les lèvres d'une playe plus rapprochées par la situation, à l'aide d'un bandage méthodique, il avoit d'abord eu dessein de proscrire absolument les sutures, à l'exemple de Paracelse, ou les employoit certainement avec trop peu de ménagement pour une indication qui pouvoit souvent être parfaitement remplie par des moyens plus doux. Mais a-t-on pu prévoir tous les cas? Et ne peut-il pas s'en présenter où, faute de ce secours, on réussiroit difficilement à rétablir la continuité des parties divisées contre l'ordre naturel? M. Pibrac a déféré aux raisons qu'on lui a opposées, & dans la rédaction de trois ou quatre mémoires, nés des discussions académiques sur cette matière, il a adopté des modifications raisonnables. Le seul changement du titre de son mémoire a paru terminer la plus grande difficulté, en le donnant sur l'abus et non contre l'usage des sutures. Le bandage, qu'il a imaginé pour la réunion des playes de la langue, est une invention aussi simple qu'ingénieuse, et prouve en son auteur un esprit de ressources dans les cas embarrassans et difficiles.

La proscription des onguens dans le traitement des playes avec perte de substance a été adoptée, d'après ses remarques insérées dans le quatrième tome de nos Mémoires. C'est un travail utile et un fruit excellent, quoique tardif, d'une longue expérience. M. Pibrac en a fait l'aveu. Il semble, dit-il, que dans les choses ordinaires, l'habitude éteigne l'usage de la réflexion; et que la force de l'esprit [illegible] à proportion de la facilité qui les [illegible] frappés

ACADÉMIE DE CHIRURGIE

ARC 1 d. 2 n° 24

des objets avec lesquels on est le plus familiarisé.

Dans un autre mémoire, M. Pibrac s'élève contre l'usage du sublimé corrosif. Les autorités les plus imposantes ne luy ont point fait illusion sur le crédit qu'on a voulu donner à un poison plus dangereux, dit-il, que la maladie qu'on a entrepris de guérir par son moyen. Non content de rejetter l'usage interne du sublimé du traitement de la maladie vénérienne. Il portoit jusqu'à l'enthousiasme son opposition à l'usage de cette préparation mercurielle, & menaçoit de dénoncer à M. le Procureur Général, comme empoisonneurs, ceux qu'il sçauroit l'avoir administrée. Dans cet esprit, louable peut-être par le motif, il se regardoit comme le défenseur zélé & le vengeur des droits de l'humanité. Il avoit continuellement présents à l'esprit les termes d'une décision de la faculté de Paris, contre un Charlatan qui avoit fait périr une Dame, par la simple application extérieure du sublimé corrosif sur une tumeur. On y déplore le sort de ceux qui ont le malheur de tomber entre les mains de pareils assassins. Car quand il leur arriveroit d'échapper à la mort, leur santé ne manque pas, dit-on, de recevoir des atteintes funestes. Ils traînent une vie languissante; & ce qu'il y a de plus fatal, c'est qu'ils ne soupçonnent seulement pas la source des maux qu'ils endurent.

La place de Directeur de l'Académie a été plusieurs fois conférée à M. Pibrac par les suffrages unanimes de ses confrères, & il en étoit pourvu lorsque la mort l'a enlevé après quatre jours d'une fluxion de poitrine, le 14e Juillet dernier (1771) au milieu de sa soixante dix huitième année.

La sociabilité a été son caractère spécial. Il n'a jamais connu sur la fortune les précautions de la timide prévoyance, & il a usé convenablement de

BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE
ACADÉMIE NATIONALE DE CHIRURGIE

ARC. 1 d. 8 n° 84

ses faveurs. Par sa table & ses manières engageantes, il a fait les honneurs de l'Académie, & l'on pourroit presque dire, ceux de la nation aux Etrangers distingués en Médecine & en Chirurgie, qui venoient à Paris. Il aimoit fort la représentation. Sa vaisselle d'argent étoit magnifique, & ses Tableaux fort recherchés. Christippe n'a point eu de plus fidèle imitateur.

Au reste, il cherchoit avec empressement les moyens de servir ses amis & les prévenoit même, ce qui doubloit l'obligation de ses bons offices. Il sçavoit, au besoin, y mettre de la délicatesse. Je lui ai aidé quelquefois à une bonne action, dont il avoit tout le mérite. Un ancien Confrère, qu'une conduite sage n'avoit pas mis à l'abri de l'infortune dans un âge avancé, où l'exercice de l'art ne lui présentoit que de très foibles ressources, recevoit, sans le sçavoir, les bienfaits de M. Pibrac, sous la forme d'honoraires de consultations dont je lui envoyois copie, & sur lesquelles on lui demandoit son avis.

M. Pibrac avoit épousé la Sœur de M. de la Fresnaye, Ecuyer, ancien échevin de la Ville de Paris. Il en a eu une fille, morte quelques années avant sa mère, en 1760. Mademoiselle Pibrac, sa nièce, dont il a reçu pendant vingt ans tous les soins qu'il auroit pu espérer d'une tendresse vraiment filiale, et M. l'abbé Pibrac, Doyen du Chapitre de Saint Aureus de la Ville d'Auch, ont fait présent à l'Académie du buste de M. leur Oncle. C'est un gage de l'amitié de M. Lemoine, Sculpteur du Roi, de l'académie Royale de Peinture & Sculpture, & l'une de ses productions qu'estimoit le plus ce artiste célèbre, qui semble avoir fait respirer le bronze

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 1 d. 2 n° 24

& animé le marbre sous les traits augustes du monarque bien aimé, dont la protection bienfaisante sera l'objet éternel de notre reconnoissance.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ARC 1 d. 2 n° 24